



Paris, le 02 NOV. 2018

Madame Béatrice RIEY
Association des locataires
10, rue du Docteur Roux
75015 PARIS

Nos réf. : LCL(BV)N° 10549-2-PL-RIEY-30-10-2018 / MCF
Chantier VILLA M 24-30, boulevard Pasteur
75015 PARIS.

Madame,

Pour faire suite à mon courriel du 20 septembre 2018, concernant les nuisances sonores qui vous sont causées par l'activité du chantier visé en référence, des contacts ont été établis par les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris qui effectuent des missions de surveillance dans ce quartier.

De même, un inspecteur de salubrité du Bureau d'Actions Contre les Nuisances Professionnelles s'est entretenu avec le responsable du chantier, qui l'a informé que les travaux de terrassement, les plus bruyants, sont en voie d'achèvement.

Ce dernier a été sensibilisé sur les signalements émis par les riverains et invité à prendre des précautions supplémentaires pour préserver la tranquillité du voisinage.

Je vous précise que la réglementation en vigueur permet la réalisation de travaux bruyants à Paris entre 7h et 22h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 20h conformément aux dispositions de l'arrêté municipal du 12/07/2017.

Le Bureau d'Actions Contre les Nuisances Professionnelles reste néanmoins à votre disposition si besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Maire de Paris et par délégation,

l'Adjoint à la cheffe du bureau
d'actions contre les nuisances professionnelles


Patrick BERTHEUX